

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-237

L'an deux mil vingt et un, le 9 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUDEGUY, M. SUSPERREGUI (jusqu'à 18h19 et à partir de 20h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (jusqu'à 19h40), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LOUPIEN-SUARES à Mme CASTEL, Mme BRAU-BOIRIE à M. LACASSAGNE, Mme MOTHEs à M. ERREMUDEGUY, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (à partir de 18h19 et jusqu'à 20h06), M. ESTEBAN à M. ABADIE, Mme BROCARD à M. ETCHETO (à partir de 19h40)

Absent(s) :

M. ALLEMAN (jusqu'à 18h32 pour le vote des délibérations n° DE-2021-223 à 224)

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme LARROZE-FRANCEZAT,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN – Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, préservation et valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

➤ en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.

➤ relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien, approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

➤ OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le Conseil municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et Grand Bayonne).

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime (en €)		
					ANAH	Agglomération	Ville
SDC 7 rue Vieille Boucherie	7, rue Vieille Boucherie	Copro	RT	696 573	394 199	52 173	52 173
SAITTA Louise	21, rue Pelletier	PB	RT	53 773	19629	5 044	500

Copro : copropriété ; RT : réhabilitation totale

Il est à noter que la subvention de 500 € relative au projet de Mme Louise Saitta vient compléter celle faisant l'objet de la délibération du 14 octobre 2021 (1 834,50 €).

Par ailleurs, le Conseil municipal a délibéré le 14 octobre 2021 pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 13 834 € au syndicat des copropriétaires du 19 rue Ste Catherine.

Il est précisé que cette subvention remplace celle d'un montant de 12 450 € faisant l'objet d'une délibération en date du 10 octobre 2019.

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance, dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH, est de 52 673 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 750 346 € TTC.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1er juillet 2017, conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1er juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux (en € TTC)	Montant subvention (en € TTC)
SCI AGOSTINI	22, quai Chaho	5 701,00	2 044,00
FONTAINE Jean-Philippe	3, rue Marsan	2 587,00	180,00
AMIGORENA Anixeto	5, rue du Pilori	4 177,00	450,00
MACIFLORE 2.0	3, rue des Carmes	900 000,00	14 685,00
CASTAGNET Lydie	9, rue Ulysse Darracq	13 000,00	1 380,00
ADRIAN François	3, rue des Faures	1 986,00	210,00
DANDRIEU NOGARO	29, rue Poissonnerie	25 181,00	1 800,00
RIDEAU Marine	12, rue des Basques	7 634,00	660,00
SCI IRAILA	3, rue de Coursic	5 120,00	884,38
MINON Robert	25, rue Vieille Boucherie	2 380,00	380,10
BAYE Kévin	10, rue de la Monnaie	17 028,00	800,00
ABADIE Laurent	31, rue Lagréou	10 617,00	1 380,00
NEXITY, SDC	21, rue des Basques	6 090,00	367,34
EUURL BERTHONDE	2, rue d'Espagne	210 000,00	1 600,00
MONNIN Isabelle, SDC	26, rue d'Espagne	22 640,00	943,94
FORTABAT Jeannine	6, rue d'Espagne	270 600,00	18 354,90
CG IMMO, SDC	29, rue des Basques	93 750,00	5 845,94
HONDELATTE Marie-Céline, SDC	1, place Louis Pasteur	18 844,00	9 681,00
GADRET Christian	22, rue Lormand	1 251,80	341,40
FONCIA, SDC	26, rue Thiers	31 069,00	2 700,00

Ces projets représentent un coût total de travaux d'un montant de 1 649 655,80 €. Le montant total des subventions attribuées, au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, pour cette séance est de 64 688 €.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution et la conformité des travaux ainsi que par la transmission préalable à la Ville des factures détaillées et acquittées, conformément au règlement afférent.

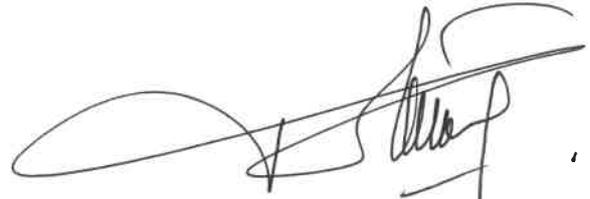
Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne, de 52 673 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 64 688 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant,

- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés, sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire

David Tollis
Directeur général adjoint